



Credit a la consommation par cetelem

Par **baloge**, le **13/05/2011 à 17:31**

Bonjour,r rnrnje connais une personne qui a contracté un credit cetelm (à la consommation) il y a 17 ans rnPas de Tribunal rien rnrnA ce jour 17 ans après courrier maitre mireille benton piercy me disant de la contacter???? rnrnCe crédit n'est pas prescrit depuis le temps ? rnrnmerci

Par **chaber**, le **13/05/2011 à 18:05**

bonjourrnrnJe pense qu'il s'agit d'un huissier qui agit comme une agence de recouvrement quelconque en usant de son titre, mais il en a le droit.rnrnLa seule chose à faire est de lui demander par LRAR copie du titre exécutoire et surtout de ne pas régler 1 centime dans l'attente de cette copie;rnrn sans ce titre l'huissier ne peut plus rien fairernrn avec ce titre vous devrez régler

Par **mimi493**, le **13/05/2011 à 19:11**

S'il n'y a eu aucun jugement depuis, la dette est forclose (donc même payer une partie ne change rien)